



AVIS DE COURSE

8 heures du Val-André Dimanche 26 août 2018

1. REGLES

La régata régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course de la Voile
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 Le règlement sportif voile légère du cdv voile 22 2018

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de type « voile légère ».
- 2.2 Les confirmations d'inscription auront lieu le dimanche 26 août 2018 de 8h30 à 9h30 au centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu, 38 Quai Célestin Bouglé, 22370 Pléneuf Val-André
- 2.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFV (avec la mention compétition ou avec un certificat médical de moins de 3 ans)
 - Leur numéro de voile
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ou autorisation parental

3. DROITS A PAYER

- 3.1 Les droits d'inscription requis sont les suivants :
15 euros par embarcation

4. PROGRAMME :

- 4.1 Inscription au Centre nautique de Pléneuf Val-André, base de Piégu, 38 Quai Célestin Bouglé, 2370 Pléneuf Val-André de 8h30 à 9h30
- 4.2 Zone de mise à l'eau : Cale du centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu
- 4.3 Jour de course :

Date	Heure du 1 er signal d'avertissement	Classes
Dimanche 26 août 2018	10H00	toutes

- 4.4 Remise des prix : 18h30 environ, le dimanche 26 août 2018 au Centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu.

5. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le dimanche 26 août 2018.

6. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers, deuxième et troisième.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. SYSTEME DE PENALITES

Pour *tous les bateaux*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

- Accueil des concurrents : parking du port de Piégu
- Mise à l'eau des bateaux : cale du centre nautique de Piégu
- Type de parcours : triangle

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

accueil@cnpvz.com

ou

02.96.72.95.28